

reconvocation du CTL du 25 mars 2021

Déclaration liminaire CTL du 30 mars 2021

A l'occasion du CTL de ce jour, nous allons examiner les conditions dans lesquelles s'organisera l'accueil du public dans notre département, toujours sous la menace sanitaire, et surtout, la manière dont cet accueil doit évoluer.

On ne peut que déplorer la disparition d'un réseau dont le maillage était un exemple de proximité avec les usagers, même s'il nécessitait une adaptation, ne serait-ce que par la modernisation des moyens de communication.

Il nous apparaît en outre ironique, de voir avec quelle constance on s'attache à présent à recréer un pseudo réseau DGFIP de proximité, et pour combien de temps? Dans le but inavoué de supprimer encore nombre d'emplois publics.

Certes, nous avons bien entendu que nos services doivent progresser, comme évolue la société actuelle, que les conditions d'accueil que nous offrons au public doivent donc changer et s'adapter notamment à la pandémie de covid, et tenir compte des suppressions d'emplois projetées.

Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité du service rendu, ni au détriment des agents, qui doivent pouvoir conserver de bonnes conditions de travail, une rémunération décente et des perspectives d'évolution et de carrière.

A cet égard, la nouvelle mobilité, qu'entraîne infailliblement l'élargissement de l'offre d'accueil au sein et hors de notre réseau, ne doit pas devenir une contrainte (y compris financière) et détourner les agents intéressés des missions qui sont les leurs en leur imposant des conditions, des temps de travail et de trajet, dommageables pour leur vie personnelle.

De même, les nouvelles technologies, notamment téléphoniques, ne doivent pas devenir l'outil qui, en permettant la surveillance des moindres faits et gestes des utilisateurs, les exposerait à l'esclavage des taux et des indicateurs, dans un pur objectif de rendement.

Il nous apparaît également indispensable que les meilleures conditions de désinfection et d'hygiène dans les sites hors structure DGFIP soient assurées pour ceux qui iront y tenir les permanences.

Nous nous interrogeons également sur la qualité et la quantité de la formation destinée aux animateurs partenaires France Service, sans vouloir faire injure à quiconque, et qui sera censée leur apporter les moyens d'assurer des missions qui ne sont historiquement pas les leurs.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité que les collègues, qui ne peuvent bénéficier du télétravail ou qui ne le souhaitent pas, soient protégés dans l'exercice de leurs missions, non seulement des risques de contamination par la covid bien évidemment, mais également, des agressions, et que de bonnes conditions de travail, matérielles et morales, leur soient assurées.

Pour cette raison nous souhaitons que la présence de vigiles, notamment, soit pérennisée dans les sites exposés au-delà de cette année 2021.

Pour conclure, sachant la marge qui existe entre un projet et sa réalisation, et après avoir étudié attentivement la documentation (fort complète et à la présentation impeccable) que vous avez bien voulu nous communiquer sur le sujet, nous vous précisons que nous serons tout aussi attentifs à sa mise en œuvre, qu'à la défense de l'intérêt des agents, et ce, quel que soit leur grade.

L'alliance CFDT-CFTC demande que cette déclaration liminaire soit annexée au PV de ce CTL